

MISE EN ŒUVRE DU SAGE DU BASSIN DE LA SARTHE AVAL

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

VERSION VALIDEE PAR LA CLE DU 5 MAI 2023

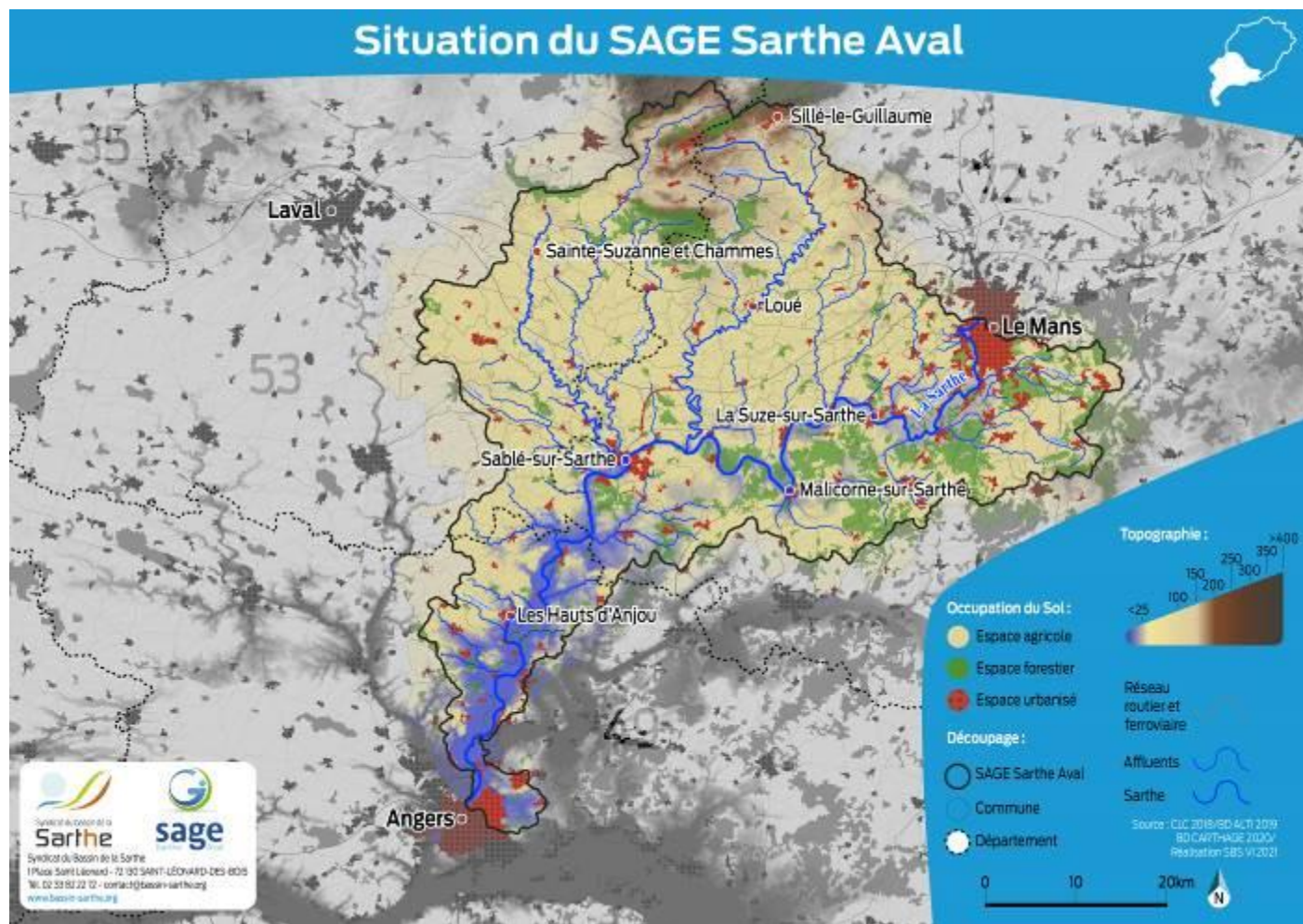
1 - Présentation du SAGE et rappel du contexte	2
2 - Présentation des activités de la Commission locale de l'eau.....	8
3 - Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation de la CLE	11
4 - Mise en œuvre opérationnelle du SAGE.....	14
5 - Actions de communication.....	15
6 - Budget et financement.....	16
7 - Analyse, bilan et perspectives	17



Photo prise sur la Sarthe aval au niveau de la commune de Dureil (72) via le drone acquis par le SBS (août 2021)

1 – PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

1.1 – Le bassin versant de la Sarthe Aval, périmètre du SAGE



D'une superficie de 2 727 km², le bassin versant de la Sarthe Aval est situé dans la région des Pays de la Loire. Il est à cheval sur trois départements : la Sarthe (113 communes), la Mayenne (46 communes) et le Maine-et-Loire (18 communes). Au total, 177 communes sont situées sur ce territoire, qui compte environ 260 000 habitants.

Le bassin versant de la Sarthe Aval fait partie du bassin versant de la rivière Sarthe (près de 600 communes, 8 000 km²). Il comprend la rivière de la Sarthe et ses affluents en aval de sa confluence avec l'Huisne (au Mans) jusqu'à sa confluence avec la Mayenne, en amont d'Angers. Longue de 135 km, la rivière Sarthe Aval est alimentée par près de 2 250 km de cours d'eau. Elle conflue en rive gauche avec le Loir, au cœur des basses vallées angevines, puis avec la Mayenne en rive droite, donnant naissance à la Maine. Enfin, après un parcours de 12 km, la Maine se jette dans la Loire.

1.2 – Masses d'eau concernées (objectif environnemental, évaluation et paramètres déclassants)

La dernière évaluation des masses d'eau validée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne a été publiée fin 2019, et se base sur l'analyse de données réalisée en 2017. Cette évaluation redécoupe le bassin versant de Sarthe aval en 30 masses d'eau superficielle (contre 31 lors de la précédente évaluation de 2013).

L'état écologique évalué en 2017 est réparti ainsi :

- 1 masse d'eau est en bon état ;
- 17 sont en état moyen ;
- 4 sont en état médiocre ;
- 8 sont état mauvais.

60 % des masses d'eau sont autour de la limite bon / moyen état et 40 % sont dégradés (état médiocre ou mauvais). Le tableau de l'état écologique évalué en 2017 est détaillé par masse d'eau en page suivante.

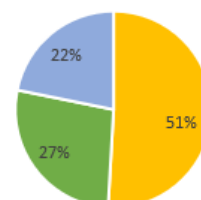
1.3 – Périmètre, Commission locale de l'eau et historique du SAGE

Le périmètre du SAGE a été arrêté le 16 juillet 2009.

La Commission locale de l'eau (CLE), dont la composition a été arrêtée initialement le 25 novembre 2010 par le Préfet de la Sarthe (coordonnateur du SAGE), a été renouvelée partiellement par l'arrêté du 14 décembre 2020 suite aux élections municipales, puis par l'arrêté du 28 octobre 2021 suite aux élections régionales et départementales.

Elle compte aujourd'hui 55 membres répartis en trois collèges :

- Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : **28 membres.**
- Collège des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations : **15 membres.**
- Collège de l'État et des établissements publics : **12 membres.**



La séance plénière de réinstallation de la CLE le 11 janvier 2021 a acté la gouvernance suivante :

- **Présidence** : M. Antoine D'AMECOURT (CdC de Sablé-sur-Sarthe).
- **3 Vice-présidents** :
 - o 1^{ère} VP : Mme Adélaïde DEJARDIN (CdC des Coëvrons),
 - o 2^{ème} VP : M. Daniel CHEVALIER (conseil départemental de la Sarthe) ;
 - o 3^{ème} VP : M. Marc-Antoine DRIANCOURT (CdC des Vallées du Haut-Anjou).



A l'issue de la CLE Sarthe aval du 11 janvier 2021 (de gauche à droite) : M. Driancourt, M. d'Amécourt, Mme Dejardin et M. Chevalier.

Le SAGE a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 10 juillet 2020.

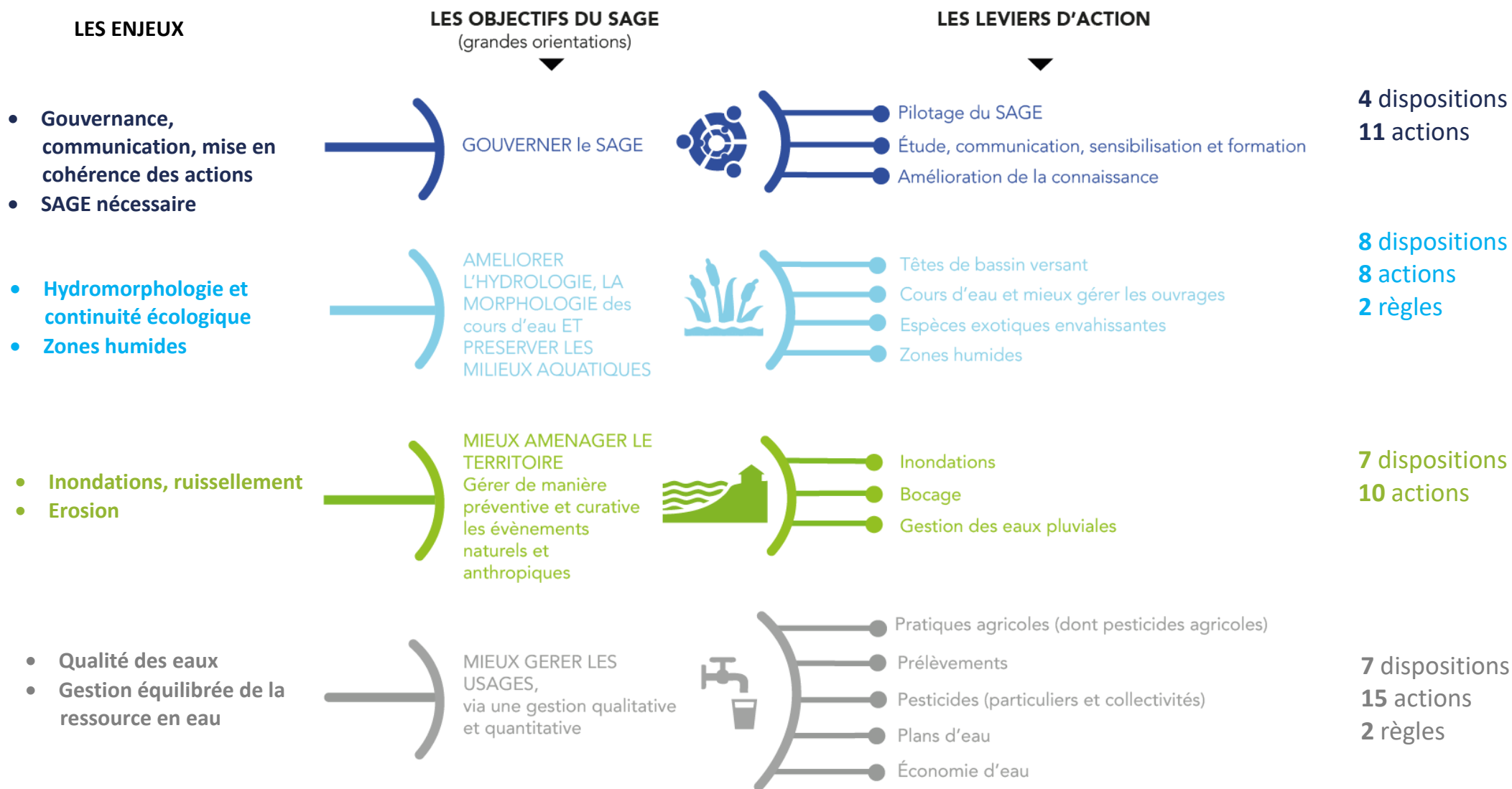
1.4 – Enjeux de l'eau identifiés sur le bassin versant et objectifs du SAGE

Lors de la phase de diagnostic du SAGE, les enjeux du territoire et les objectifs ont été définis. Les objectifs ont été complétés lors de la phase du scénario tendanciel. Pour chaque objectif, la CLE a défini des leviers d'action. Au total le projet de SAGE comprend 74 mesures : 44 actions, 26 dispositions et 4 règles (cf. schéma page 5).

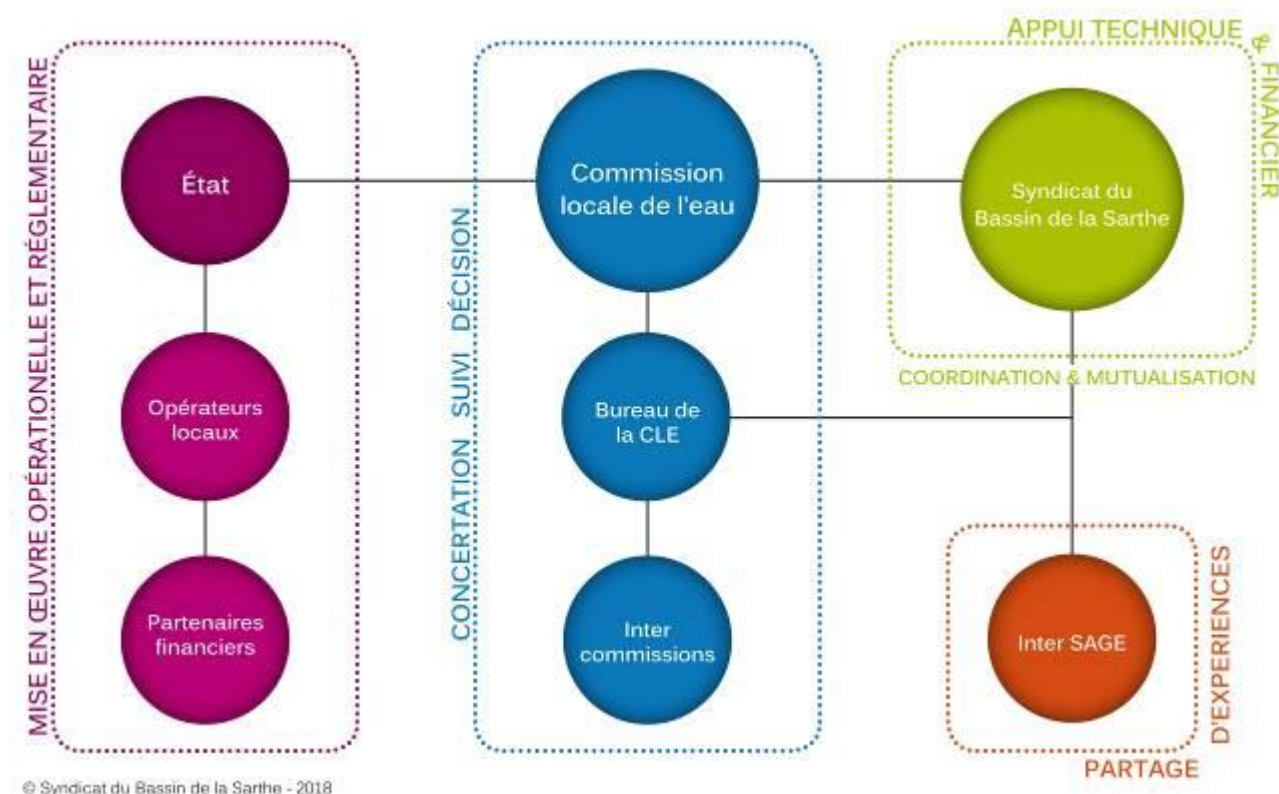
Classes de qualités 2017 de l'état écologique des cours d'eau du bassin de la Sarthe Aval par paramètre.

CODE	NOM	ETAT ECOLOGIQUE EVALUE EN 2017	CODE	NOM	ETAT ECOLOGIQUE EVALUE EN 2017
FRGR0456	LA SARTHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LE MANS JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE	3	FRGR1131	LE BARAIZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3
FRGR0481	LA VEGRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS ROUEZ JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	FRGR1132	LE RAU DE PARCE-SUR-SARTHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5
FRGR0482	LE ROULE CROTTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	4	FRGR1139	LA VOUTONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5
FRGR0483	LE RHONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	FRGR1143	LA VEZANNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3
FRGR0485	LA GEE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	FRGR1157	LE FESSARD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3
FRGR0486	L'ERVE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE TREULON	3	FRGR1162	LA BOUCHARDIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	4
FRGR0487	L'ERVE DEPUIS LA CONFLUENCE DU TREULON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	FRGR1165	LE VAULOGE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5
FRGR0488	LA VAIGE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	FRGR1169	LE RENOM ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3
FRGR0489	LE TREULON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ERVE	3	FRGR1170	LE PREAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3
FRGR0490	LA TAUDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	FRGR1187	LES DEUX FONTS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3
FRGR1072	LE PIRON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5	FRGR1202	LA BUJERIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5
FRGR1085	LE PLESSIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	4	FRGR1221	L'ORNE CHAMPENOISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	4
FRGR1089	LA MARE-BOISSEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5	FRGR1262	LE PALAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VEGRE	2
FRGR1106	LE PRE LONG ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5	FRGR1271	LE VEGRONEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VEGRE	3
FRGR1108	LE MARGAS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5	FRGR1582	LA VEGRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A ROUEZ	3

Les enjeux et objectifs du SAGE définis par la CLE en phase d'élaboration :



1.5 – Organisation mise en place



La mise en œuvre et la révision du SAGE sont assurées par la CLE (55 membres) et son bureau (24 membres).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la structure porteuse du SAGE est le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS). Syndicat mixte fermé depuis le 1^{er} juillet 2018, le SBS a pour objet d'assurer le portage technique, administratif et financier des trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) se trouvant sur son territoire (le SAGE du bassin de l'Huisne, le SAGE du bassin de la Sarthe Amont et le SAGE du bassin de la Sarthe Aval) en impulsant, facilitant et concourant à leur gestion cohérente durant leurs phases d'élaboration, de mise en œuvre et de révision.

A ce titre, il des compétences relevant de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. Il permet d'assurer la cohérence et l'efficacité des activités de ses membres en assurant un rôle général de coordination, d'animation, de communication, d'information et de sensibilisation sur les deux items suivants.

- 1^o) Études et appuis des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE
- 2^o) Études, conseil, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations

Le SBS est administré par un comité syndical composé de 47 délégués élus en leur sein par les 16 intercommunalités membres. Son président est M. Daniel CHEVALIER (Communauté de communes du Pays Sabolien, vice-président de la CLE Sarthe Aval). Ses vice-présidents sont M. Pascal DELPIERRE (Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, président de la CLE Sarthe amont), M. Michel ODEAU (Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, président de la CLE Huisne) et M. Marcel MORTREAU (Communauté urbaine Le Mans Métropole)

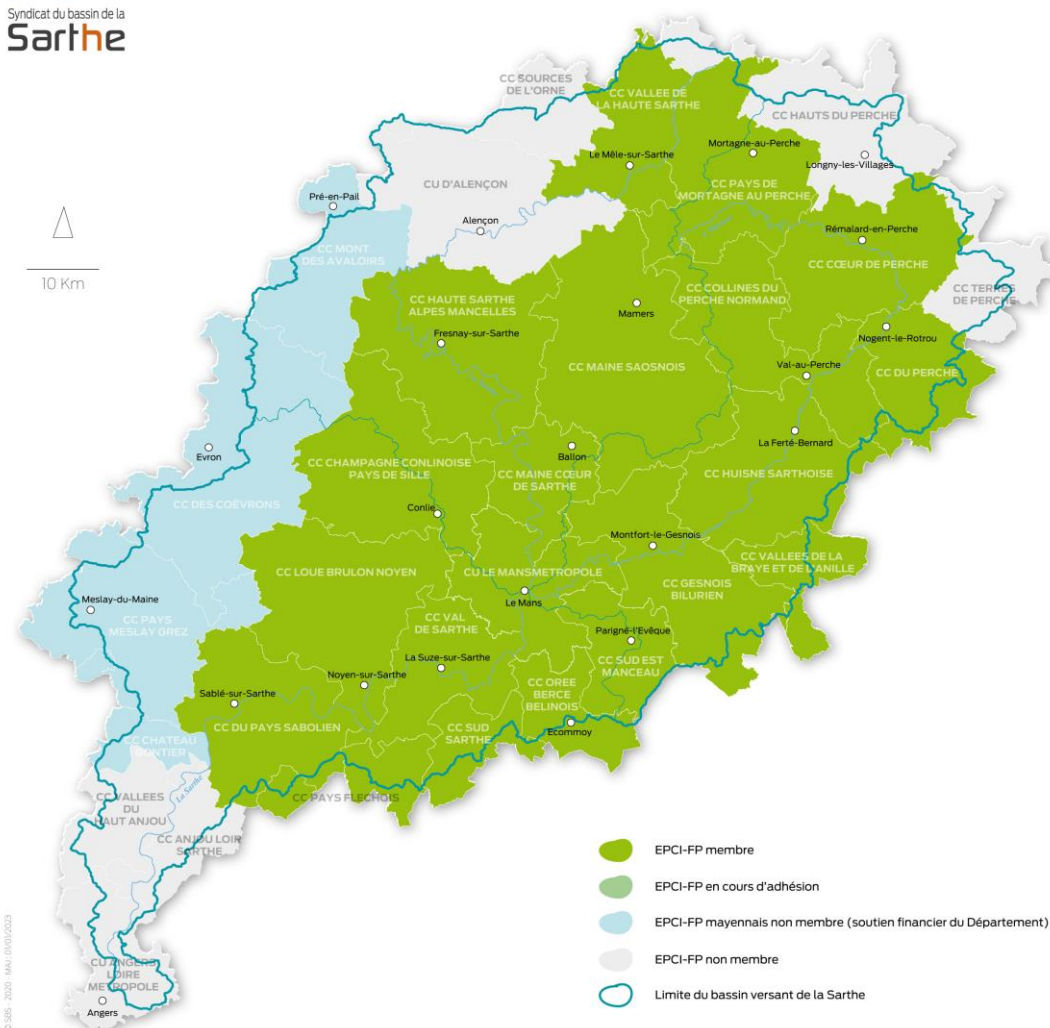
En mai 2022, l'arrêté préfectoral modifiant les statuts du syndicat a acté l'adhésion des Communautés de communes du Pays Fléchois (72), de la Vallée de la Haute Sarthe (61), des Collines du Perche Normand (61) et du Pays de Mortagne-au-Perche (61).

Au 31 décembre 2022, les 20 intercommunalités membres du SBS sont :

- Communauté de communes Sud Sarthe.
- Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.
- Communauté de communes du Pays Fléchois.
- Communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe.
- Communauté de communes du Cœur du Perche.
- Communauté de communes des Collines du Perche Normand.
- Communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche.
- Communauté de communes de l'Orée de Bercé Belinois.
- Communauté de communes du Perche.
- Communauté de communes du Sud Est Pays Manceau.
- Communauté de communes Loué Brûlon Noyen.
- Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé.
- Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe.
- Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.
- Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise.
- Communauté de communes Maine Saosnois.
- Communauté de communes du Pays Sabolien.
- Communauté de communes Le Gesnois Bilurien.
- Communauté de communes du Val de Sarthe.
- Communauté urbaine Le Mans Métropole.



EPCI-FP MEMBRES DU SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE



Depuis le 1^{er} avril 2021, le siège administratif du SBS est situé à Saint-Léonard-des-Bois, dans l'ancien presbytère réhabilité. Par ailleurs, M. Clément BUJISHO, a été recruté en juillet 2022 pour un contrat de projet de trois ans pour élaborer le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du bassin de la Sarthe Aval. Depuis début 2021, il était chargé du suivi du programme de recherche "ICRA" (Impacts Cumulés des Retenues sur les Milieux Aquatiques) sur le bassin de la Sarthe Aval.

En 2022, le syndicat compte 7 agents (7 ETP).

Les missions des agents sont organisées autour de l'administration générale du syndicat, la gestion des bassins versants, l'analyse territoriale via le système d'information géographique et la communication. Pour répondre au mieux à sa mission d'appui au territoire, le SBS dispose ainsi d'une équipe aux compétences variées, dans les domaines de l'agronomie, de la qualité de l'eau, de la géomatique, de l'hydraulique, de l'animation et de la planification territoriale. Ces moyens sont mutualisés pour les trois SAGE.

Enfin, la recherche de cohérence avec les SAGE Sarthe amont et Huisne (portés également par le SBS) se traduit par les instances de partage d'expériences (inter CLE, réseaux techniques...) mises en place dans le cadre de l'Inter SAGE.

2 – PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

2.1 – Séance plénière de la CLE

Une séance plénière de CLE a été organisée en 2022 :

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
02/12/2022 A Avoise(72)	28/55 (51%) dont : - Collège des élus : 12/28 (43%) - Collèges des usagers : 10/15 (67%) - Collège de l'État : 6/12 (50%)	- Avis favorable sur le projet de supermarché à Laigné-en-Belin (72) - Avis favorable sur la reconnaissance du Syndicat du Bassin de la Sarthe en Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) - courrier au Préfet de Région pour demander relayer la demande locale de station de référence complémentaire sur l'Erve pour l'arrêté cadre sécheresse de la Mayenne et de la Sarthe
Ordre du jour :		
1. Avis sur le projet de supermarché à Laigné-en-Belin (72) 2. Point d'avancement du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Sarthe 3. Avis sur la demande de reconnaissance du Syndicat du Bassin de la Sarthe en Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) 4. Retour sur les commissions thématiques du SAGE Sarthe aval 5. Information sur une demande locale de station de référence complémentaire sur l'Erve pour les arrêtés cadre sécheresse 53 et 72		

2.2 – Réunion du bureau de la CLE

Une réunion de bureau de la CLE a été organisée en 2022 :

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
30/09/2022 (visio)	14/24 (58%) dont : - Collège des élus : 8/12 (67%) - Collèges des usagers : 4/6 (67%) - Collège de l'État : 2/6 (33%)	Avis favorable sur l'avenant au CT-EAU
Ordre du jour :		
1. Proposition d'avenant au Contrat territorial Eau Sarthe Aval : Intégration des captages prioritaires de l'est mayennais 2. Retour sur la gestion coordonnée des ouvrages (hiver 2021–2022). 3. Gestion quantitative : Information sur le Schéma départemental de la ressource en eau du département de Maine-et-Loire et sur la mise en place du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du bassin de la Sarthe Aval. 4. Avancement du projet "ICRA"		

2.3 – Commissions thématiques de mise en œuvre du SAGE

Les trois commissions thématiques installées en 2021 pour le début de la mise en œuvre du SAGE se sont poursuivies en 2022 :

Commission thématique	Date et lieu	Objet
Comité de pilotage de l'étude plans d'eau de l'OFB (étude ICRA)	10/01/2022 10/05/2022 22/06/2022	- Objectif du COPIL : suivre l'étude scientifique de l'OFB « Impact Cumulé des Retenues sur les milieux Aquatiques » (ICRA), en recherche appliquée sur le territoire de la Sarthe aval (étude en 3 phases sur 2 ans) - 2nd COPIL le 10/01/22 : à l'issue de l'étape 2, les différentes méthodes de croisement de données mises en œuvre n'ont pas permis de mettre en avant les tendances attendues. Le COPIL vote pour une prolongation de cette seconde étape (au détriment d'une partie de la troisième) de janvier à avril 2022. - 3^{ème} COPIL le 10/05/2022 : Le travail d'investigation complémentaire mené par Clément BUJISHO sur la partie traitement statistique et Sébastien MORTIER (stagiaire recruté pour l'occasion) sur la partie analyse d'images aériennes permettent de mettre en avant un aménagement fort du territoire en plans d'eau depuis les années 1950, d'affiner les méthodes d'inventaire et de caractérisation mises en œuvre ainsi que de préciser le besoin de données précises pour investiguer cette thématique. - Réunion de concertation du 22/06/22 : l'étape 3 (concertation des acteurs du territoire sur la base des connaissances et données issues de l'étape 2) ayant été grandement réduite, une unique réunion préparée par des échanges bilatéraux est proposée comme base aux discussions qui interviendront dans le cadre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) Sarthe aval alors en discussion, amené à remobiliser ces connaissances et données sur le problème des plans d'eau.
Membres du groupe de travail : - 4 élus de la CLE - 5 usagers de la CLE (UFC Que Choisir, Fédé de pêche 72, Asso des moulins 72, Chambre d'agriculture 72, Filière aquacole PDL) - 6 représentants du collège de l'Etat de la CLE (OFB, DDT 59, DDT 53, DDT 72, Agence de l'Eau, DREAL PDL) - techniciens de rivières des 4 syndicats du territoire (SMBVAR, SBEMS, SMVDFG, SMSEAU) et de Le Mans Métropole - 1 membre hors CLE : SMIDAP, invité en tant qu'expert		

Commission thématique	Objet	
Commission quantitative	Le Préfet de la Sarthe ayant sollicité le SBS pour l'élaboration d'un Projet de Territoire sur la Gestion de l'Eau (PTGE) sur le bassin de la Sarthe aval, l'année 2022 a servi à cadrer la démarche avec l'Etat (DDT 72, DREAL) et les financeurs (AELB, Région PDL, SGAR PDL). Il a été décidé d'intégrer la commission quantitative créée en 2021 dans le Comité de Pilotage PTGE, dont la première instance se réunit au 10 janvier 2023. Cette instance est composée des membres de CLE, élargie aux parties intéressées. Elle sera donc plus large que la commission quantitative et aura bien pour objectif d'être l'ensemble des actions quantitatives sur le bassin.	
Commission thématique	Date et lieu	Objet
Groupe de Travail gestion coordonnée des ouvrages	- 22/03 en visio pour le bilan du 1 ^{er} hiver 2021-2022 - 11/10 en visio pour relancer l'hiver 2022-2023	Objectif du groupe de travail : accompagner les propriétaires pour la mise en place de la gestion coordonnée des ouvrages sur la Vaige, l'Erve et la Vègre (article n°1 du Règlement du SAGE Sarthe aval).
Membres du groupe de travail « ouvrages » : - 2 élus de la CLE - 2 usagers de la CLE (Asso des moulins 72 et 53) - 4 représentants du collège de l'Etat de la CLE (OFB 72 et 53, DDT 72 et 53) - techniciens de rivières des 2 syndicats du territoire concernés (SBEMS et SMVDFG) - et associer ponctuellement : DREAL PDL, Agence de l'eau, fédérations de pêches 72 et 53		

2.3 – InterSAGE

L'Inter-CLE (réunion des 3 commissions locales de l'eau des SAGE Sarthe amont, Huisne et Sarthe aval) permet de réunir les membres au sein d'une même réunion pour un sujet, et souvent une demande d'avis commune. Il n'y a pas eu en 2022 d'avis ou de thématiques nécessitant la réalisation d'une telle réunion.

Réseau technique Aménagement et Gestion des Milieux Aquatiques

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
22 novembre 2022 Joué en Charnie (72)	43 personnes présentes.	Journée dédiée aux plans d'eau et à l'étiage 2022.
Ordre du jour : - Thématique "plans d'eau" : - Conclusions de l'étude OFB des Impacts Cumulés des Retenues sur les Milieux Aquatiques - Protocoles de suivis des milieux aquatiques avant/après travaux sur plans d'eau - Retour d'expérience : Ouvrage du Mêle-sur-Sarthe - Sécheresse 2022 et suivis associés : - Bilan de l'été 2022 - Réseaux de suivi de la DREAL (hydrométrie) et de l'OFB (réseau ONDE) - Réflexion complémentaire au réseau ONDE par le syndicat de bassin versant Huisne Sarthe Après-midi : Visite sur sites des travaux engagés et prévus. - Visite de travaux sur site par le Syndicat mixte Vègre, Deux-Fonts, Gée : - Effacement de plan d'eau - Restauration de la continuité écologique		
		

Journée de l'eau

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
7 décembre 2022 à Roëzé sur Sarthe (72)	29 personnes présentes	Journée dédiée à la thématique de la haie.
Ordre du jour : - Les différentes fonctions de la haie, en quoi est-elle utile pour l'eau ? - Préservation des haies : réglementations et accompagnements - Table ronde : La valorisation de la haie comme élément fort d'un projet de territoire - Visite sur site : Chaufferie collective à granulés bois et chaufferie collective en bois déchiqueté		
Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
Prévue le 15 décembre 2022 à Nogent le Bernard (72)	Reportée début 2023 cause météo	Journée dédiée à la thématique de la haie.
Ordre du jour : - Les différentes fonctions de la haie, en quoi est-elle utile pour l'eau ? - Préservation des haies : réglementations et accompagnements - Table ronde : Du diagnostic bocager à la préservation - Visite sur site : Réseaux de haies et ripisylves sur le territoire communal		

Conférence des présidents

Pour la première fois, une "Conférence des présidents" a été organisée le 2 mai 2022. Cette instance d'échange réunit le Président du SBS et ses vice-présidents, les Présidents des Commissions locales de l'eau et leurs vice-présidents respectifs. Il est l'occasion de faire le point sur les dossiers d'actualité relatif à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et la prévention des inondations du bassin de la Sarthe. A l'issue de cette première conférence, il a été demandé à l'équipe du SBS que la question des haies soit traitée dans le bulletin d'information MES'SAGES et la Journée de l'eau.

Date et lieu	Participants	Principales discussions, conclusions, décisions
2 mai 2022 à Saint Léonard des Bois (72)	Présidents et VP des 3 CLE Sarthe amont, aval et Huisne, avec les animateurs	Échanges entre représentants élus des 3 CLE et du SBS sur des thématiques d'actualités
Ordre du jour : 1 – Gouvernance GEMAPI et lutte contre le phytophthora de l'aulne 2 – L'évaluation nationale des SAGE 3 – L'enjeu quantitatif à l'échelle du bassin de la Sarthe 4 – La prévention des inondations 5 – La non-conformité en eau potable : dépassement en métolachlore 6 – Les outils et projets de sensibilisation		

2.4 – Les avis de la CLE et de son bureau

La CLE Sarthe aval du 2 décembre 2022 a permis de délibérer sur deux avis :

- Avis favorable sur le projet de supermarché à Laigné-en-Belin (72) en lien avec l'article 2 du SAGE sur l'interdiction de destruction de zones humides
- Avis favorable sur la reconnaissance en Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) du SBS.

3 – AUTRES ACTIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DE LA CLE

3.1 – Les actions de la cellule d'animation

En 2022 la cellule d'animation du SAGE Sarthe aval est ainsi organisée :

- 1 animateur de SAGE : Julie STEIN.
- 1 gestionnaire administrative : Julie RAZAFIMBELO.
- 1 chargé de mission Planification des inondations et appui technique GEMAPI (volet hydraulique) : Romain BARBE.
- 1 chargé de mission géomaticien SIG, analyse territoriale : Vincent IGELNICK

De plus, Clément BUJISHO, chargé de mission pour l'étude plans d'eau « ICRA » entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2022, poursuit ses missions au SBS en tant que chargé de mission PTGE Sarthe aval depuis le 1^{er} juillet 2022.

Les actions à noter sont :

- **Poursuite de l'étude OFB « Impacts cumulés des retenues sur les milieux aquatiques » : étapes 2 et 3 sur toute l'année 2022 :**

Le comité de pilotage de janvier 2022 ayant mis en évidence une nécessité de prolonger l'étape 2 de la démarche ICRA (analyse et croisement des données), ce travail a été mené de janvier à avril 2022 par Clément BUJISHO (chargé de mission ICRA) sur l'analyse statistique des données et Sébastien MORTIER (stagiaire de licence recruté pour l'occasion) sur l'analyse d'imagerie aérienne. L'étape 3 (2 mois de mai à juin 2022) a ensuite consisté à installer une base de concertation en vue de la remobilisation des données et connaissances relatives aux plans d'eau dans le cadre du PTGE à venir.

- **Le lancement de la démarche PTGE Sarthe aval en juillet 2022 avec le recrutement de Clément BUJISHO pour 3 ans d'élaboration :**

Faisant suite à la commission quantitative de la CLE Sarthe aval, la démarche PTGE vise durant sa phase d'élaboration à la rédaction d'un programme d'actions permettant une résorption des déficits hydriques constatés sur le territoire. Cette élaboration passe par le suivi d'études et d'actions par l'intermédiaire d'un Comité de Pilotage. Bien que la première instance de celui-ci soit prévue pour janvier 2023, une réunion du Comité financeurs (regroupant les représentants des différents organismes financeurs de la démarche) s'est tenue le 18 octobre 2022 à Sablé-sur-Sarthe.

- **Appui opérationnel GEMAPI et conseil aux collectivités du SBS :**

Collectivités	Objet
Commune de Oizé	Réalisation de jaugeages hydrauliques dans le cadre de l'étude hydrologique pour la restauration de la zone humide sur la commune de Oizé ;
Syndicat Mixte Est Sarthe Aval Unifié (SMSEAU)	Aide à la rédaction du cahier des charges concernant l'étude sur le ruisseau des Cossassies ;
	Aide à la rédaction du cahier des charges concernant l'étude de diagnostic de répartition de débits entre les biefs de moulins et les cours d'eau sur le bassin versant du Rhonne ;
Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR)	Conseils sur prestations de modélisations hydrauliques dans le cadre de l'étude hydraulique du Piron sur la commune de Champigné ;
Communauté de communes du Val de Sarthe	Echanges sur les modalités de mise en œuvre d'une étude diagnostic de réduction de la vulnérabilité sur des habitations et commerces à Guécélard (Lien avec le PAPI Sarthe) ;

Commune de Pincé	Echanges sur l'exercice des compétences/responsabilités communales en matière de prévention et gestion du risque inondation (lien avec le PAPI Sarthe) ;
Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe (SBEMS)	Echanges sur les modalités de mise en œuvre d'une étude de connaissance inondation sur le territoire du syndicat – clarification entre l'exercice de la GEMA et du PIL (lien avec le PAPI Sarthe) ;

- **L'analyse territoriale et le système d'information géographique**

- Réalisations mutualisées au niveau des trois SAGE.
 - Reprise de la construction du tableau de bord commun au 3 SAGE, 4 thématiques, 23 indicateurs, création/test de fiche de synthèse.
 - Mise en place d'un partenariat avec Data-Terra pour l'acquisition (gratuite dans la limite de 4000km² annuel) de données satellites, test du dispositif avec l'étude ICRA sur 2 bassins versants avec l'acquisition de données en hiver (peu fréquent) pour la télédétection de plan d'eau.
 - Cartographie pour la constitution du dossier EPTB (13 cartes actualisées ou créées).
 - Cartographie et analyse de données pour le dossier de Programme d'Etudes Préalable au PAPI du bassin de la Sarthe.
 - Actualisation et transmission des données relatives aux zones humides au Forum des Marais Atlantiques. Création d'un fichier QGIS pour faire un point sur l'avancement de la collecte des données zones humides sur le territoire du SBS puis envoi de la liste au Forum des Marais Atlantiques pour fournir les données manquantes.
- Sarthe Aval :
 - Encadrement d'un stagiaire de Licence 3 géographie de Le Mans Université sur la télédétection de plan d'eau sur 2 bassins versants du SAGE Sarthe Aval dans le cadre de l'étude ICRA.
 - Cartographie pour la compréhension des enjeux sur l'arrêté cadre sécheresse de la Vaige-Taude-Erve
 - Création logo et cartographie du PTGE

3.2 - Suivi des projets et participation aux divers groupes de travail

Un suivi global de la cellule d'animation du SAGE Sarthe aval

Les réunions auxquelles l'animation du SAGE Sarthe aval a été présente et représentée sont :

- Programmes de travaux sur bassins-versants :
 - Comité de pilotage de l'étude de diagnostic hydrologique et hydraulique sur le cours d'eau du Rhonne suite à des inondations localisées (SMSeau) ;
 - Comité de pilotage de l'étude de diagnostic concernant les problématiques de ruissellement pouvant avoir un impact sur le fonctionnement des milieux aquatiques sur le bassin de l'Orme champenoise (SMSeau).
 - Comité de Pilotage de l'étude de diagnostic hydrologique et hydraulique sur le cours d'eau du Fessard suite à des inondations localisées (SMSeau) ;
 - Comité de pilotage de l'étude hydrologique de la zone humide communale de Oizé (Commune de Oizé) ;
 - Comité de Pilotage de l'étude hydraulique du Piron sur la commune de Champigné (SMBVAR) ;
- Animation des contrats territoriaux EAU 2021-2023 des Basses Vallées Angevines et de la Romme « CT-EAU BVAR » et de Sarthe aval « CT-EAU SAV » : :
 - Comité de pilotage du CT-EAU BVAR le 1^{er} décembre 2022
 - Comité de pilotage du CT-EAU SAV le 2 décembre 2022
 - Des comités de pilotage pour suivre la mise en œuvre de certaines actions du CT-EAU SAV :
 - Le lancement de diagnostic pour des PSE sur la masse d'eau des Deux-Fonts (Ch.agri)
 - Le lancement du travail foncier sur les aires de captage prioritaire de l'Est mayennais (CD53 et Régie des Eaux des Coëvrons)
- Réunions interservices de l'Etat et de la Région :
 - Comité départemental de l'eau (Préfecture de la Mayenne)
 - Comité départemental de l'eau (Préfecture du Maine-et-Loire)
 - Comité départemental de l'eau (Préfecture de la Sarthe)

- Gestion quantitative :
 - o Comité financeurs PTGE du 18/10/2022
 - o Réunions de travail suite à une demande des irrigants de l'Erve auprès de M. Antoine d'Amécourt, Président de la CLE Sarthe aval les 23/05/22 et 07/11/22 en Mairie d'Avoise
 - o Comités départementaux sécheresse de la Mayenne (2 par mois en période d'étiage)
 - o Comités départementaux sécheresse du Maine-et-Loire (1 par semaine puis 2 par mois en période d'étiage)
 - o Comités départementaux sécheresse de la Sarthe (2 par mois puis 1 par mois en période d'étiage)
- Etude sur les plans d'eau de l'OFB :
 - o Groupe inter-projets avec les 8 bassins versants en France retenus pour l'étude d'Impact Cumulé des Retenues sur les milieux Aquatiques
 - o Colloque national de restitution de l'étude le 17 octobre 2022 à Paris

Une mutualisation au sein des 3 cellules d'animation :

Les 3 cellules d'animation du SBS permettent une mutualisation des actions.

Ainsi, les deux cellules d'animation que sont l'Huisne et Sarthe amont, ont pu représenter la CLE du SAGE Sarthe aval lors des réunions suivantes :

- Gestion quantitative
 - o *Participation au Forum de l'Eau organisé par le SAGE Layon-Aubance-Louets le 18/11/22 : « La ressource en eau face à la baisse de sa disponibilité ».*
 - o *Participation à la 7^e Édition des rendez-vous du SAGE Mayenne le 08/11/22 : « Le changement climatique et la gestion quantitative de l'eau »*
 - o *Participation au groupe de travail thématique « plans d'eau » du projet Mayenne EAU CAP 2050 le 10/10/22*
 - o *Participation au COPIL LIFE REVERS'EAU du 13/06/22 organisé par la CAPDL « présentation de l'outil sondes capacitives »*
 - o *Participation au COPIL suppression de plan d'eau de Grez-en-Bouere le 30/05/22*
- Eau potable
 - o *Participation à 2 comités technique des captages prioritaires AEP sarthois*
- SDAGE/SAGE/Police de l'eau
 - o *Réseau des animateurs de SAGE du Bassin Loire-Bretagne (AELB)*
 - o *Réseau des animateurs de SAGE national*
- Formation / webinaire ;
 - o Webinaires Agence de l'Eau Loire-Bretagne (4 sessions) sur les thématiques eaux souterraines, agriculture et gestion de l'eau, stratégie territoriale, gestion de la ressource en période de crise.
 - o Webinaire de Florence Habets : impacts et enjeux des plans d'eau
 - o Webinaire de l'OFB, Hélène Anquetil : impacts cumulés des plans d'eau sur les milieux aquatiques
 - o Suivi distanciel de la restitution de la thèse de Ronan Abhervé le 12/12/22 : « Intégration du changement climatique dans la gestion de la ressource en eau : exemple du bassin rennais »

Il est à noter l'absence durant 9 mois de l'animatrice de la CLE du SAGE Sarthe aval, dont les missions principales ont été réalisées par interim par les agents du SBS. Ainsi, la mutualisation au sein de Syndicat du Bassin de la Sarthe a permis d'assurer la continuité des missions sur Sarthe aval avec le reste de l'équipe et les autres animateurs de la CLE Huisne et de la CLE Sarthe amont.

4 - MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU SAGE

Contrats directement liés à la mise en œuvre du SAGE

Le SAGE Sarthe aval a été approuvé le 10 juillet 2020. L'outil principal de mise en œuvre du SAGE est un contrat de financement nommé contrat territorial EAU « CT-Eau » signé entre :

- D'une part, tous les maîtres d'ouvrages qui s'engagent à porter les travaux visant la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et répondant aux objectifs du SAGE.
- Et d'autre part, les financeurs, qui sont principalement l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région des Pays de la Loire. Les départements financent également certaines actions sur leur territoire.

L'année 2022 représente la deuxième année de mise en œuvre des deux Contrats Territoriaux Eau à l'échelle du SAGE :

- CT-EAU Sarthe aval sur les portions mayennaises (53) et sarthoises (72) du territoire du SAGE, piloté par le Syndicat du Bassin de la Sarthe, structure porteuse du SAGE ;
- CT-EAU des Basses Vallées Angevines et de la Romme (CT-EAU BVAR) couvrant notamment la portion du SAGE en Maine-et-Loire (49), piloté conjointement par le syndicat SMBVAR et le Conseil départemental 49.



- Au total sur la période 2021-2023 :
 - 65 actions financées
 - 42 maîtres d'ouvrages différents
 - 15,2 M€ de projets
 - 11,6 de subventions (AELB, Région PDL, CD49 et CD53)

La coordination de ces deux contrats a permis d'assurer une cohérence territoriale à l'échelle du bassin versant de la Sarthe aval, à la fois sur la continuité des actions aux frontières et sur le même pas de temps 2021-2023. Rappelons qu'une forte mobilisation s'est faite ressentir pour ces premiers contrats en mise en œuvre de SAGE sur ce territoire. Chaque contrat dispose de son comité de pilotage qui se réunit annuellement afin de suivre l'avancement des maîtres d'ouvrage dans leurs actions.

5 – ACTIONS DE COMMUNICATION

5.1 – Les publications

MES'SAGES, le bulletin d'information des bassins de la Sarthe et de l'Huisne

Le 6^e numéro de MES'SAGES a été diffusé en octobre 2022. Le dossier portait cette année sur la thématique des haies. Pour rappel ce bulletin d'information regroupe les projets des trois Commissions locales de l'eau (CLE) et ceux du Syndicat du Bassin de la Sarthe. Il est édité à 800 exemplaires et diffusé aux membres des CLE, du comité syndical, aux collectivités du bassin versant et aux partenaires techniques et financiers.

Les newsletters

En 2022, 4 numéros de la Lettre Web d Syndicat du Bassin de la Sarthe a été adressée à près de 1 500 destinataires :

- Lettre Web du 14 janvier 2022
- Lettre Web du 17 mai 2022
- Lettre Web du 7 juillet 2022
- Lettre Web du 10 novembre 2022

5.2 – Le site Web : www.bassin-sarthe.org

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les activités de la CLE et les informations sur le SAGE sont relayées sur le site portail du Syndicat du Bassin de la Sarthe : www.bassin-sarthe.org. Au-delà de nouveautés sur l'ergonomie et le contenu, ce site est dit "responsive", c'est-à-dire adapté au format mobile (smartphone et tablette).

Les chiffres de fréquentation du site sont les suivants pour 2022 :

- Nombre de visites : 10 108 ;
- Nombre de pages vues : 22 462 ;
- Durée moyenne d'une visite : 2'01".

5.3 – Information et sensibilisation dans le cadre du SAGE

Interventions extérieures

- Intervention auprès de la ferme ouverte du CIVAM sur l'eau (06/10) (C. Bujisho).
- Intervention en distanciel sur un cours d'hydrologie dans une école de Clermont-Ferrand (C. Bujisho)
- Intervention à la journée « ENTRE FLORE & NATURE » dédiée à l'eau (09/10), organisée par l'association Espaces Naturels Ruaudinois sur la commune de Ruaudin (72) (J. Stein)

Relations avec les médias

- 2 interventions France Bleu Maine : Journée mondiale de l'eau, émission les Experts (V. Toreau).
- 3 interventions Le Mans TV (C. Bujisho, R. Barbé)
- Retour presse suite au COPIL PAPI et évolution de la sécheresse.

6 – BUDGET ET FINANCEMENT

6.1 – Cellule d'animation du SAGE

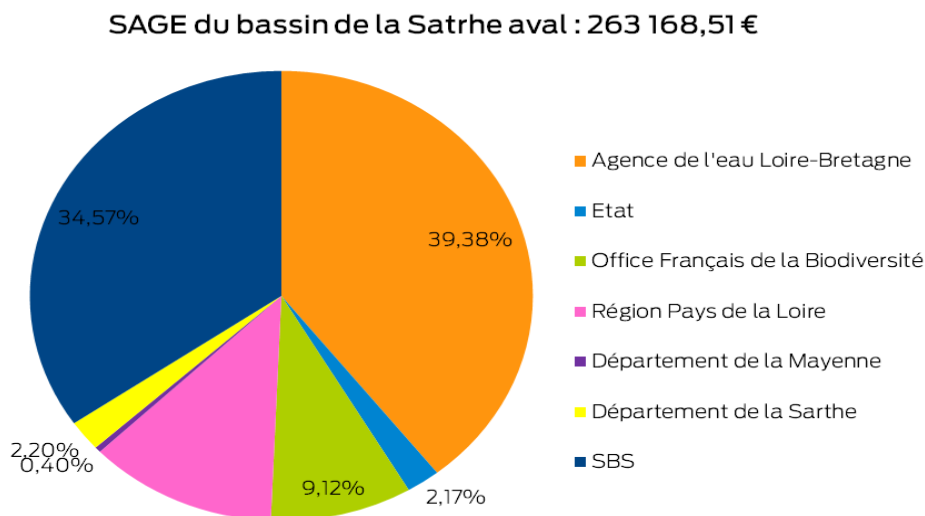
En 2022, l'équipe dédiée spécifiquement à l'animation et la coordination des activités la CLE est composé de 5 agents correspondant à 2,7 Équivalents Temps Plein (ETP) :

- 1 animatrice de CLE (1 ETP)
- 1 gestionnaire administratif et comptable (0,33 ETP)
- 1 chargé de mission « Appui technique GEMAPI et Planification de la Prévention des inondations" (0,1 ETP)
- 1 chargé de mission "SIG, analyse territoriale" (0,23 ETP)
- 1 chargé de mission pour l'étude plans d'eau ICRA entre le 1er janvier et le 30 juin 2022 (0,5 ETP)
- 1 chargé de mission « PTGE Sarthe aval » depuis le 1er juillet 2022 (0,5 ETP).

NB : Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, de l'étude ICRA et du PTGE, le Syndicat du Bassin de la Sarthe bénéficie du soutien financier de l'Etat, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil régional des Pays de la Loire, et des conseils du Département de la Sarthe et de la Mayenne.

Les charges salariales de la cellule d'animation représentent 109 959,74 €. Les charges de fonctionnement général représentent 35 320,67 €.

Sur l'exercice 2022, la cellule d'animation (salaires et charges de fonctionnement général) du SAGE est financée à 65,43%. L'autofinancement du SBS est constitué des contributions des 20 intercommunalités membres et des résultats de fonctionnement reportés et d'opérations d'ordre budgétaire.



6.2 – Actions de communication

En 2022, les travaux d'impression mutualisés ainsi que l'organisation de la 6^e journée de l'eau ont coûté 2 861,94 €.

Par ailleurs, les outils SIG mutualisés ont coûté 1 348 €.

Au final, les coûts ramenés pour le SAGE Sarthe aval s'élèvent à 1403,31 €.

7 - ANALYSE, BILAN, PERSPECTIVES

Analyse et bilan

L'année 2022 a permis de poursuivre les éléments mis en place en 2021 lors de la première année de mise en œuvre du SAGE Sarthe aval. Cela a été réalisé notamment via les deux commissions thématiques suivantes :

- **Comité de pilotage pour le suivi de l'étude plans d'eau de l'OFB** qui s'est clôturée en 2022 par un colloque de restitution nationale (étude « ICRA » = Impact Cumulé des Retenues sur les milieux Aquatiques) ;
- **Groupe de travail ouvrages** pour effectuer le bilan de la première mise en œuvre de la gestion coordonnée, et pour accompagner les propriétaires de moulins dans la deuxième année d'ouverture des vannages sur la Vaige, l'Erve et la Vègre en décembre 2022.

La 3^{ème} et dernière commission, nommée « Commission quantitative » a finalement été intégrée dans la démarche « PTGE » (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) qui a émergé courant 2022 à la demande des services de l'Etat. Au-delà de l'élaboration d'un programme d'actions PTGE, cette commission a donc aussi pour objectif de compiler l'ensemble des sujets liés aux déficits de la ressource en eau, portés par différentes structures afin de disposer d'une vision globale et cohérente à l'échelle du bassin-versant : volumes prélevables, organisme unique de gestion collective, arrêté sécheresse, économies d'eau....

Ces trois commissions thématiques ont été installées courant du premier semestre 2021, et ont suivi leur cours au fur et à mesure de l'avancement de chacun de ces trois sujets. Le bureau de CLE du 30 septembre 2021 a permis de relayer l'information aux membres de CLE sur les étapes de ces commissions.

En parallèle, la mise en œuvre opérationnelle du SAGE passe par deux Contrats Territoriaux Eau :

- CT-EAU Sarthe aval sur les portions mayennaises (53) et sarthoises (72) du territoire du SAGE, piloté par le Syndicat du Bassin de la Sarthe, structure porteuse du SAGE ;
- CT-EAU des Basses Vallées Angevines et de la Romme (CT-EAU BVAR) couvrant notamment la portion du SAGE en Maine-et-Loire (49), piloté conjointement par le syndicat SMBVAR et le Conseil départemental 49.

L'année 2022 représentait l'année intermédiaire à ces contrats 2021-2023.

Il est à noter que l'animatrice de la CLE Sarthe aval a été absente pendant 9 mois en 2022. La mutualisation des compétences au sein du Syndicat du bassin de la Sarthe a permis d'assurer la continuité des missions avec le reste de l'équipe et les autres animateurs de SAGE Huisne et Sarthe amont.

Principales perspectives 2023

- Poursuivre la **mise en œuvre du SAGE via une nouvelle** commission thématique à définir selon les souhaits des membres de la CLE, en lien avec le SAGE Sarthe aval approuvé.
- Installer la gouvernance du PTGE Sarthe aval et lancer sa démarche d'élaboration, tout en suivant la mise en œuvre des actions quantitatives en cours ou déjà validées sur le bassin.
- Anticiper la suite du **contrat territorial « CT EAU Sarthe aval 2021-2023 »** pour 2024-2026, et l'articuler avec le second contrat « CT-EAU des Basses Vallées Angevines et de la Romme ».

Le Président de la
Commission locale de l'eau,
Antoine d'AMECOURT

